



Cofinancé par l'Union européenne
Fonds social européen plus (FSE+)

POD MAATSCHAPPELIJKE INTEGRATIE
BETER SAMEN LEVEN
SPP INTÉGRATION SOCIALE
MIEUX VIVRE ENSEMBLE



Boulevard du Jardin
Botanique 50 boîte 165
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 508 85 86
E. alimentation@mi-is.be
www.mi-is.be

Date :	05/05/2026	Votre lettre du :	
Service :	Fonds européens	Votre référence :	
Personne de contact :		Annexe(s) :	/
Notre référence :	FSE+ campagne 2027		
Sujet :	Commande 2027 – Produits alimentaires – Distribution gratuite de vivres mis à la disposition de CPAS et d'organisations partenaires agréées dans le cadre du Fonds Sociale Européen + (FSE+)		

Madame, Monsieur,

Vous pouvez dès à présent introduire une commande de denrées alimentaires pour la campagne 2027 dans le cadre du programme d'aide alimentaire sous le Fonds Social Européen Plus (FSE+).

Le budget total pour cet achat s'élève à 15.512.326,00 euros. Cette année, 15 denrées alimentaires peuvent être commandées. Les quantités disponibles dépendent des prix que nous pourrions négocier auprès des fabricants.

Toutes les conditions restent identiques à celles de la campagne 2026. Les livraisons s'effectuent également selon les procédures existantes.

Comme chaque année, le SPP IS doit remonter un certain nombre d'indicateurs relatifs au fonctionnement du FSE+ à la Commission Européenne. Les statistiques demandées se trouvent dans le formulaire de commande.

Ces chiffres peuvent être basés sur des estimations. Vous trouverez plus d'explications dans le règlement 2027 disponible sur notre site internet (<https://www.mi-is.be/fr/themas/fead-esf-voedselhulp/campagne-2027>).

Pour la campagne 2027, vous aurez la possibilité de commander les produits alimentaires suivants :

- Lait demi-écrémé UHT (bouteille PET de 1 litre €)
- Harengs à la sauce tomate (conserve d'un poids net entre 180 et 200 grammes)
- Café moulu 100% arabica issu du commerce équitable (paquet de 250g net)
- Pâtes: farfalle (sachet ou boîte de 500g net)
- Riz (paquet de 1kg net)
- Tomates pelées concassées en cubes (conserve ou tetrapack entre 380 et 450g net)
- Haricots verts brisés (conserves ou tetrapack avec un poids net égoutté minimum entre 150g et 300g)
- Haricots blancs (conserve ou tetrapack avec poids net égoutté minimum entre 150g et 300g)
- Chocolat noir (tablettes de 100g)
- Huile de maïs (bouteilles PET de 1 L)
- Chili con carne (conserve ou bocal poids net entre 420 et 800 g)



- Compotines en gourdes pour enfants (gourde d'un poids net compris entre 90g et 120g dans un emballage de 4 à 6 gourdes)
- Confiture d'abricots allégée en sucres (récipient en verre d'un poids net total entre 350g et 480g)
- Ratatouille (conserves ou tetrapack poids net compris de 450g)
- Vol au vent (conserves ou bocal en verre d'un poids net total entre 400g et 500g)

Le planning que nous avons défini prévoit que les premières livraisons de **la campagne 2027** commencent vers **le mois de novembre 2026 et s'étalent jusqu'en octobre/novembre 2027**.

Les livraisons de la **campagne 2026** continueront quant à elles jusqu'en novembre 2026.

Un calendrier de livraison précis sera mis à jour régulièrement sur notre site web.

Je vous demande de transmettre votre commande à l'aide du bon de commande disponible sur notre site web via : www.mi-is.be > Europe > Thèmes > FEAD/FSE+/ Aide alimentaire > Campagne 2027 OU <https://forms-mi-is.be/fr/form/esf-bestelbon-campagne-2027>

Il n'y a aucun changement dans la procédure relative aux commandes par rapport à l'année passée.

Je vous prie de nous faire parvenir votre commande au plus tard pour le 10/06/2026.

Je vous prie d'envoyer une seule commande par organisation/CPAS pour toute la campagne 2026.

Le règlement de 2027 se trouve sur notre site web accessible via : www.mi-is.be > Thèmes > FEAD/FSE+/ Aide alimentaire > Campagne 2027 ou [https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/fse - reglement 2027.docx](https://www.mi-is.be/sites/default/files/documents/fse_-_reglement_2027.docx).

En transmettant votre commande, vous certifiez, au nom de l'organisation ou des organisations que vous représentez, avoir pris connaissance des dispositions et conditions du règlement 2027, accepter et appliquer ce règlement conformément auxdites conditions et dispositions.

Vous serez tenus au courant par email de l'évolution future et de la livraison prévue des produits commandés.

En vous remerciant d'avance pour votre contribution, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Helena Bex,
Présidente a.i. SPP Intégration sociale
p.o. Francis Vyncke
Directeur général Services d'appui